

11 juillet 2018 / Mis à jour à 23h26



Agrile du frêne: hommage au frêne dans Montcalm

DAVID RÉMILLARD
Le Soleil

Pas encore au fait du destin tragique qui attend votre vieux frêne? Une place éphémère installée dans le quartier Montcalm, épicecentre de l'infestation de l'agrile du frêne à Québec, est là pour vous le rappeler... ou vous donner de l'inspiration!

La placette, projet choisi par la Société de développement commerciale (SDC) Montcalm pour sa quatrième Galerie urbaine, a pris forme aux coins des rues Cartier et Fraser. Elle a officiellement été inaugurée mercredi.

Cette année, la «thématique qui s'est imposée est la forêt urbaine», a expliqué Jean-Pierre Bédard, directeur général de la SDC Montcalm. L'agrile du frêne, cet insecte qui sème la désolation en s'attaquant aux feuillus du même nom, a été détecté dans ce quartier l'an dernier. La haute ville est ainsi devenue le premier foyer d'infestation.

Bien engagée dans sa bataille — perdue d’avance — contre l’insecte depuis, la Ville de Québec a demandé à la SDC de mettre sur pied un projet de valorisation du bois de frêne. Ainsi est née la placette, fabriquée avec des planches de bois provenant de certains végétaux abattus sur la rue du Parc, l’automne dernier. Des abattages réalisés afin de ralentir la progression du parasite.

L’idée derrière le concept est «d’informer et de montrer qu’il est toujours possible de valoriser un arbre, même après son déracinement», a résumé M. Bédard. Des panneaux d’interprétation ont été installés afin d’expliquer à la population «l’importance de la forêt urbaine» et de sa canopée, notamment sur la santé et le bien-être, en plus de fournir de l’information sur l’agrile à proprement parler.

Le tout est présenté sous une forme ludique, parce que «c’est l’été». D’ici quelques jours ou quelques semaines, une borne de recharge mécanique — un pédalier — en bois de frêne fera son apparition à la Galerie urbaine. Il sera alors possible de recharger son téléphone portable ou sa tablette tout en faisant de l’exercice et en s’informant sur l’agrile.

Tendance irréversible

La Ville estime à 12 000 le nombre de frênes dans ses parcs publics et les alignements de rue, et deux fois plus sur les propriétés privées. Dans une présentation livrée l’hiver dernier, le directeur de la division Foresterie urbaine et Horticulture, Michel Légaré, estimait que la tendance était irréversible et que tous les frênes devraient être remplacés dans un horizon de 20 ans.

D’où l’intérêt, selon Suzanne Verreault, conseillère municipale responsable de l’environnement, de faire réaliser à la population qu’il faudra tôt ou tard s’occuper de leurs frênes, de savoir comment en disposer tout en lui donnant une seconde vie. «Je pense que c’est très important que tous les citoyens soient conscients de l’ampleur [du problème].» La valorisation du bois et sa réutilisation font partie du plan mis en place pour l’agrile du frêne.

L’administration municipale multiplie les actions afin de prolonger la vie des arbres encore sains, notamment afin d’éviter des «trous de végétation» en cas d’abattage trop massif. Dans sa Vision de l’arbre 2015-2025, la Ville s’est donné comme objectif d’augmenter son indice de canopée de 3 %, pour atteindre 35 %. Elle maintient cette cible malgré l’apparition de l’agrile du frêne.

Traitements

La Ville a lancé en mai les traitements au TreeAzin, un biopesticide qui permet de retarder la progression du parasite, sans pour autant sauver l’arbre à long terme. Selon M^{me} Verreault, en un mois, soit entre mai et juin, 70 citoyens se sont prévalus d’une dose au tarif préférentiel offert par la Ville.

Il est interdit d’abattre un frêne durant la période estivale, soit jusqu’au 30 septembre, puisqu’il s’agit du moment où l’insecte est actif. Un permis est obligatoire même en cas de force majeure. La Ville doit présenter cet automne un programme d’aide financière pour les citoyens qui prévoient couper leurs frênes ou qui se verront imposés de le faire.

11 juillet 2018 / Mis à jour le 12 juillet 2018 à 9h18



Affaire Vadeboncoeur: trois policiers réintégrés

GABRIEL DELISLE
Le Nouvelliste



MATHIEU LAMOTHE
Le Nouvelliste



TROIS-RIVIÈRES — Trois des quatre policiers impliqués dans l'arrestation d'Alexis Vadeboncoeur en février 2013 ont été réintégrés dans leurs fonctions. Acquittés lors d'un procès au criminel, ces trois policiers ont également pour la plupart été blanchis par le commissaire à la déontologie policière.

Les policiers Barbara Provencher, Marc-André St-Amant et Dominic Pronovost retrouvent leurs fonctions. La décision a été entérinée par le conseil municipal qui s'est réuni en assemblée publique extraordinaire jeudi matin.

LIRE LA SUITE

Nous joindre

Notre équipe

Nos plateformes

Abonnement

Avis de décès

Petites annonces

Concours

Plan du site

Archives

Politique de confidentialité

Conditions d'utilisation

GRUPE
CAPITALES

Propulsé par **Omerlo**.